



## APPEL À PROJETS 2019 DE LA FONDATION LIRE ET COMPRENDRE

« Prévenir le décrochage scolaire dès le début du primaire »

### Enjeux et contexte

La Fondation Lire et Comprendre a été créée en décembre 2015 sous l'égide de la Fondation de France. Elle a pour objet de contribuer à la lutte contre l'illettrisme dès le plus jeune âge, en soutenant des projets destinés à aider les enfants du primaire en difficulté d'apprentissage, particulièrement ceux du cours préparatoire (CP) issus de milieux défavorisés. Elle vise essentiellement à améliorer leur niveau de compétence en lecture et compréhension, tout en favorisant leur appétence dans le domaine des apprentissages.

La Fondation Lire et Comprendre est convaincue que c'est au moment des apprentissages des fondamentaux au cours du CP, et là où peuvent apparaître les prémices de l'échec scolaire, qu'il convient d'agir efficacement.

C'est pourquoi elle concentre son soutien sur des actions ciblées, centrées sur la maîtrise de la lecture et de la compréhension du texte et qui s'adressent prioritairement à des enfants en difficulté des classes de CP.

La Fondation Lire et Comprendre soutient également, exceptionnellement, des projets spécifiques très ciblés concernant des enfants de grande section de maternelle (GS) et ayant pour objet d'améliorer l'expression ainsi que d'enrichir le vocabulaire, projets permettant aux enfants suivis leur réussite en CP.

### Objectifs

La Fondation Lire et Comprendre souhaite favoriser l'égalité des chances avec les objectifs suivants :

- prévenir l'illettrisme et les risques de décrochage scolaire dès le plus jeune âge par des réponses adaptées ;
- identifier le plus tôt possible les enfants en difficulté d'apprentissage, grâce à une intervention coordonnée de la structure, des professeurs d'école, de la famille et, le cas échéant, de la municipalité ; c'est une condition nécessaire pour agir efficacement et pour que les projets proposés puissent apporter une réponse concrète aux difficultés de lecture et de compréhension des enfants ;
- favoriser le goût et le plaisir de lire et plus généralement développer le désir d'apprendre en encourageant le goût de l'effort.

### Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif (fondations, associations et autres établissements).

Les actions concernées par les projets doivent se dérouler en France Métropolitaine.

La Fondation Lire et Comprendre ne finance ni tête de réseau associatif, ni projet individuel.

### Modalités de soutien

Tout dossier incomplet ou adressé hors délai sera refusé.

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation Lire et Comprendre se réserve la possibilité de financer un projet qui s'avère pleinement efficace pendant plusieurs années.

### Critères de sélection

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- **bénéficier à des enfants de milieux défavorisés identifiés par l'enseignant :**
  - en CP, comme ayant des difficultés d'apprentissage en décodage et compréhension de lecture des textes,
  - en GS, en vue de la préparation du CP, comme ayant des difficultés de maîtrise du langage oral, de vocabulaire et de compréhension des textes ;dans les deux cas, ce choix se fait en accord avec les parents et la direction de l'école ;
- **intégrer des modules portant sur l'entraînement et la consolidation des apprentissages dans les domaines suivants (et selon le niveau concerné) :**
  - décodage des mots (voie d'assemblage et voie d'adressage) ;

- lecture à haute voix et mise en voix des textes ;
- compréhension du sens des mots dans les textes ;
- construction du sens et inférences ;
- compréhension et interprétation des textes (textes littéraires de type narratif, documentaires de type informatif, etc.) avec une insistance particulière sur les processus les plus complexes « interpréter et apprécier » ;
- apporter des réponses adéquates aux besoins des enfants en difficulté d'apprentissage dans les domaines précités et permettre à l'action de s'inscrire dans le temps ;
- avoir recours aux compétences de personnes qualifiées et expérimentées dans le domaine pédagogique et didactique ;
- revêtir un caractère innovant et efficace ;
- prévoir une évaluation qui devra faire l'objet d'une description de l'approche et de la méthodologie de mesure de l'impact ;
- faire appel à plusieurs financeurs.

## Calendrier du projet

Les projets présentés devront concerner l'année scolaire 2019-2020.

L'objectif étant de mettre à niveau les enfants identifiés comme ayant des difficultés d'apprentissage et de compréhension en lecture dès la première année de primaire, les projets devront donc être opérationnels dès le mois de janvier 2020.

## Envoi du dossier

Le dossier de candidature peut être obtenu :

- par téléchargement du mode d'emploi EN CLIQUANT ICI
- en le demandant par mail à l'adresse [contact@fondation-lire-et-comprendre.org](mailto:contact@fondation-lire-et-comprendre.org)

Le dossier complet, accompagné des annexes (voir mode d'emploi), devra être adressé par mail, avant le 30 mars 2019, à l'adresse [contact@fondation-lire-et-comprendre.org](mailto:contact@fondation-lire-et-comprendre.org)

Les dossiers incomplets ou envoyés après le 30 mars 2019 ne seront pas étudiés.

[Télécharger le dossier de demande de subvention EN CLIQUANT ICI](#)

## Pré-sélection et instruction des projets

- Les projets reçus feront l'objet d'une pré-sélection par un jury spécialisé.
- Si le projet est présélectionné, il donnera lieu à une instruction qui évaluera la solidité de l'association et l'adéquation du projet avec les critères définis par la Fondation Lire et Comprendre.
- Les dossiers retenus seront ensuite soumis au comité exécutif de la Fondation Lire et Comprendre, qui statuera.
- Les structures dont le projet aura été sélectionné par le comité exécutif seront informées par voie postale ou par mail au plus tard le 15 juin 2019.

## Suivi des projets

La Fondation Lire et Comprendre effectuera un suivi des actions financées notamment par des visites sur le terrain, permettant de mesurer l'efficacité des projets et d'accompagner au mieux les porteurs de projets.

La Fondation Lire et Comprendre se réserve aussi le droit de demander les résultats des progrès réalisés par les enfants qui auront bénéficié d'un projet qu'elle aura subventionné.

## Communication

La structure bénéficiaire s'engage à faire figurer, dans un délai de 15 jours à compter de l'encaissement de la subvention et pendant toute la durée de l'action, sur tous ses documents et autres supports de communication, notamment sur la page d'accueil de son site internet, le logotype de la Fondation Lire et Comprendre avec la mention « partenaire : Fondation Lire et Comprendre » ou encore « avec le soutien de la Fondation Lire et Comprendre ». Le logotype sera fourni par la Fondation Lire et Comprendre, et aucune modification de quelque nature que ce soit ne pourra y être apportée.

## Contact

✉ E-mail : [contact@fondation-lire-et-comprendre.org](mailto:contact@fondation-lire-et-comprendre.org)

☎ Tél. : +33 (0)7 83 73 49 99

